

Montréal le 20 septembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour  
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des lettres du 19 et 20 septembre 2018 par lesquelles l'UC, l'ACEFQ et la CREE demandent, notamment, de reporter le dépôt de leur preuve dans le dossier mentionnée en objet<sup>1</sup>.

Considérant l'échéancier révisé pour le dépôt des réponses du Distributeur aux demandes de renseignements<sup>2</sup>, la Régie modifie certaines dates de l'échéancier fixé dans sa décision D-2018-116 comme suit :

Le 21 septembre 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 3 de la Régie
Le 24 septembre 2018 à 16 h	Date limite pour les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements des intervenants
Le 26 septembre 2018 à 12 h	Date limite pour une demande de contestation d'une réponse à une demande de renseignements, le cas échéant
Le 28 septembre 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Distributeur, le cas échéant
Le 9 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires écrits des personnes intéressées
Le 17 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour les demandes de renseignements aux intervenants
Le 22 octobre 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses des intervenants aux demandes de renseignements
Du 29 octobre au 6 novembre 2018	Audience

<sup>1</sup> Pièces [C-UC-0008](#), [C-ACEFQ-0008](#), [C-CREE-0008](#).

<sup>2</sup> Pièce [A-0027](#).

Dans un contexte d'un automne très chargé, la Régie s'attend à ce que tous les participants respectent les dates limites prévues à cet échéancier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml